Docusign Envelope ID: EB0919D4-84C7-468E-80B7-8CEA94E59E52

ABCABINET AGEIER-SVAILLANT

Société civile de moyens
au capital de 457.35 euros
Siège social : 8, Rue Villebois Mareuil
29480 LE RELECQ KERHUON
384 441 036 RCS BREST

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE A COMPETENCE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an 2025,

Le 28 novembre,

A 9 heures,

Les associés de la Société ABCABINET AGEIER – SVAILLANT, société civile de moyens au capital de 457.35 euros, divisé en 30 parts de 15.24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à compétence Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Anne GEIER, titulaire de 15 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Stéphane VAILLANT, titulaire de 15 parts sociales en pleine propriété.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane VAILLANT, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE EXTRAORDINAIRE :

- Agrément d'une cession de parts au profit de Madame Pascale OULIVET, et agrément de celle-ci en qualité de nouvelle associée,
- Modification de la dénomination sociale,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,

Paraphe Paraphe
SV PO

Docusign Envelope ID: EB0919D4-84C7-468E-80B7-8CEA94E59E52

DE LA COMPETENCE ORDINAIRE :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de l'ancien démissionnaire,
- Modification de l'article 16 des statuts,
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de :

Madame Anne GEIER
Née le 27 août 1963 à BREST (29)
Demeurant 500, Chemin du Bord de Mer – 29470 PLOUGASTEL DAOULAS
De nationalité Française

de céder à :

Madame Pascale OULIVET
Née le 3 avril 1977 à BREST (29)
Demeurant 9, Avenue de Tarente – 29200 BREST
De nationalité Française

Quinze parts sociales lui appartenant dans la Société, décide d'autoriser cette cession et d'agréer expressément Madame Pascale OULIVET en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société ou inscrite sur le registre des transferts tenu par la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

Paraphe Paraphe

Docusign Envelope ID: EB0919D4-84C7-468E-80B7-8CEA94E59E52

ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL

Il est rajouté l'alinéa suivant :

« par acte sous seing privé en date du 28 novembre 2025, Madame Anne GEIER à céder 15 parts sociales à Madame Pascale OULIVET .

Les TRENTE parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Madame Pascale OULIVET, quinze parts sociales en pleine propriété, ci *15 parts*
Numérotées de 1 à 5 et de 11 à 20

Monsieur Stéphane VAILLANT, quinze parts sociales en pleine propriété, ci *15 parts*
Numérotées de 5 à 10 et de 21 à 30
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 30 parts sociales.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale sera « ABCABINET POULIVET -SAVAILLANT » au lieu de « ABCABINET AGEIER-SVAILLANT » et décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit :

« ARTICLE 3- DENOMINATION

La dénomination de la société est : ABCABINET POULIVET-SVAILLANT. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social 8, Rue Villebois Mareuil -29480 LE RELECQ KERHUON au 9, Rue Brizeux-29480 LE RELECQ KERHUON et ce à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4- SIEGE

Le siège de la société est fixé : 9, Rue Brizeux -29480 LE RELECQ KERHUON. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Anne GEIER de ses fonctions de Co-Gérante, la remercie pour les services rendus à la société, lui donne quitus pour sa gérance et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour :

Paraphe Paraphe

Docusign Envelope ID: EB0919D4-84C7-468E-80B7-8CEA94E59E52

Madame Pascale OULIVET
Née le 3 avril 1977 à BREST (29)
Demeurant 9, Avenue de Tarente – 29200 BREST
De nationalité Française

Madame Pascale OULIVET exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 16 des statuts.

L'Assemblée Générale décide de modifier en conséquence l'article 16 comme suit :

« ARTICLE 16- GERANCE

Il est rajouté l'alinéa suivant :

Par délibérations en date du 28 novembre 2025, Madame Anne GEIER a démissionné de ses fonctions de Co-Gérante. Madame Pascale OULIVET a été nommée en remplacement. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Pascale OULIVET déclare qu'elle accepte les fonctions de Gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Stéphane VAILLANT
Co-Gérant

Signé par :
4D887B21A0C145E...

Madame Pascale OULIVET
« Bon pour acceptation des fonctions de Co-Gérante »

"Bon pour acceptation des fonctions de Co-Gérante"

Signé par :
Pascale OULIVET
BF35716FAE4544F...